

Renseignements commerciaux.

Les transactions en calicot compte 30 et en filés ont été, cette semaine, un peu moins importantes à Rouen ; mais les prix maintiennent très bien. Les filés pour la main, la rouennerie, les mouchoirs de Bolbec et l'indienne conservent leur position.

On remarque toujours à Lyon une stagnation à peu près générale dans les transactions de toutes sortes. L'article principal qui alimente les fabriques se trouve en somme le moins maltraité jusqu'à cette heure. Il se traite, par continuation, quelques balles sur le marché aux soies, et l'exportation des soieries, quoique amoindrie, se conserve encore quelques débouchés, notamment en Amérique et en Italie. Le prix des soies fléchirait, n'était la résistance systématique des détenteurs. Si dans le Midi quelques-uns font des concessions, pressés qu'ils sont de réaliser, sur les autres places soyeuses, en Italie, à Milan surtout, ils se montrent fort récalcitrants. Les prix sont les mêmes que dans les pays de production, sauf la différence des frais de transport et d'entrepôt. On cote : soie vapeur, 82 à 90 ; paquetaille, 75 à 77 ; Provence, 70 à 73 ; soie basse, 56 à 61.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit des nouvelles nouveautés qu'on est en train de préparer à destination de la Haute-Italie et de la Sicile.

On parle de quelques ventes sur banque pour Paris et pour quelques centres de consommation de l'intérieur.

Le Moniteur vient de publier le tableau du mouvement commercial de l'Algérie pendant le mois de Juillet et pendant les sept premiers mois de 1859.

Les droits perçus pour les importations se sont élevés à 181,969 fr.

Il a été importé en Algérie 142,337 kil. de café, 57,793 hect. de vin, 200,682 kil. de fonte, fer et acier, 37,714 quint. de houille, 137,562 kil. de riz, 416,951 kil. de savons, 679,633 kil. de sucre raffiné, 100,658 kil. de sucre brut des colonies françaises, 232,164 kil. de tissus de soie, 463,552 kil. de tissus de laine et 971,612 kil. de tissus de coton.

Les principales marchandises exportées se composent de 11,464 kil. de corail brut, 94,200 kil. cuivre, 241,887 kil. huile d'olive, 2,370,244 kil. laines en masse, 330,710 kil. peaux brutes, 631,279 kil. de tabac en feuilles ou en côtes, 42,414 kil. de tabac fabriqué, &c.

Les importations des sept premiers mois de l'année ont produit 1,416,015 fr.

Pendant ces sept premiers mois, il est entré dans les ports de l'Algérie 1,751 navires jaugeant 259,127 tonneaux ; il en est sorti 1,164 navires jaugeant 197,902 tonneaux.

UN AVIS PRÉSERVATEUR.

Nous empruntons à une feuille scientifique les indications suivantes, qui ont pour objet de prévenir les suites fatales d'accidents dont on a chaque jour à constater la fréquence. L'auteur de cette note dit : Que ce qu'une femme ou un enfant ont de mieux à faire lorsque le feu prend à leurs vêtements, c'est de se jeter par terre et d'appeler au secours. Nous ajouterons qu'il vaudrait mieux supprimer les crinolines, causes presque générale des accidents de ce genre.

Voici l'explication dont il s'agit :

« Il ne se passe guère de semaine sans que les journaux aient à enregistrer la mort horrible d'une femme brûlée dans ses vêtements. Mais jusqu'à ce jour je ne sache pas qu'il soit

venu à personne la pensée d'indiquer les moyens propres à atténuer les conséquences de l'incendie d'une robe.

« Une seule fois, on nous a signalé la présence d'esprit d'une jeune fille qui, voyant sa jupe en flamme, s'est fourrée dans son lit et est parvenue à étouffer le feu en s'entourant de ses couvertures. Dans les autres cas, les malheureuses victimes, perdant la tête, cherchent leur salut dans une fuite précipitée et ne font qu'accroître les ravages du feu. Si, en pareille circonstance, on savait ce qu'il convient de faire, ces accidents auraient rarement une issue funeste.

« Il est évident que, en courant, on active la combustion ; il est plus évident encore que, en restant debout, on met le feu dans les conditions les plus favorables à son rapide développement. Les flammes, qui tendent toujours à s'élever, entourent bientôt le torse, les bras et la figure, et la mort, une mort affreuse, devient inévitable. Au contraire, si, lorsqu'une femme voit le bas de sa robe enflammée, elle avait la salutaire pensée de se coucher sur le plancher, en se contentant d'appeler au secours, il est à peu près certain qu'elle en serait quitte pour quelques brûlures aux jambes.

« Premièrement, le feu ne se propagerait pas entre le corps et le plancher, et le dessus desdits vêtements serait seul à brûler. En second lieu, les flammes s'élevant perpendiculairement au corps, n'atteindraient ni le torse ni les bras, ni la figure ; elles ne gagneraient que lentement la partie supérieure des jupes, et grâce aux cages d'acier qui tiennent ces jupes éloignées des jambes, les jambes elles-mêmes ne seraient que faiblement endommagées.

« Un exemple. Tenez horizontalement un morceau de papier allumé par le bout, la flamme n'avancera que peu à peu, et elle pourra arriver jusqu'aux doigts de la main, sans que la main soit incommodée. Au contraire, tenez le papier verticalement, la partie allumée étant en bas, la main sera brûlée aussitôt, et vous auriez à peine le temps de lâcher ce papier.

« Donc, le meilleur parti à prendre pour une femme dont la robe prend feu est de se coucher à terre le plutôt possible et d'attendre résolument, dans cette position, que l'on vienne à son aide.

FAITS DIVERS.

— Une des cinq divisions d'infanterie qui formaient le camp de Châlons et de Saint-Omer doit venir, dit-on, tenir garnison à Paris en remplacement d'une partie des régiments de la garde. On sait que la garnison de Paris est l'objet d'une prédilection particulière pour les régiments et qu'ils y viennent à tour de rôle. Indépendamment des attraits de la capitale, les corps jouissent d'une indemnité qui est fort appréciée. Or, la garde a quand même la haute paie, et son séjour hors de Paris ne change rien à cette situation ; il n'en est pas de même des autres corps. On comprend dès lors le double attrait que la garnison de Paris a pour les régiments.

— La statistique vient de constater un fait curieux et significatif. Depuis que nos troupes occupent une partie de la péninsule, il y a eu, en moins de trois mois, plus de mariages entre les Français et les Italiennes qu'il n'y en avait eu entre celles-ci et les Autrichiens dans l'espace de quarante-cinq ans.

Déjà, lors des premières guerres d'Italie, on avait remarqué la préférence accordée par les Italiennes aux Français, et dans certains régiments presque tous les officiers s'étaient alliés à des familles nobles du pays.

— L'Univers a reçu la correspondance suivante, datée de Canton, le 9 août :

« Nous ne pouvons apprécier encore quel sera le résultat de l'affaire de Tien-Tsin. Les Chinois sont on ne peut plus enflés de cet avantage. On parle d'attaques à Canton contre les Européens, qui y sont relativement très faibles, puisque nous comptons à peine 2,000 hommes pour contenir une population d'un million d'âmes. Jusqu'à présent le danger n'avait pas paru imminent ; mais les mauvaises nouvelles prennent de la consistance, et des bruits de révolte sont répandus dans la ville.

« Les choses paraissent aller plus mal encore à Shang-Hai. On nous annonce l'assassinat par les Chinois d'un Anglais, receveur des douanes.

« Deux petits navires viennent de nous arriver de la Cochinchine pour nous renforcer ; c'est peu de chose, mais cependant on en espère un bon effet.

« Un missionnaire français de la congrégation des Missions étrangères, le P. Desgodins, parti dernièrement pour le Su-Tchuen, est tombé au pouvoir des mandarins. On ne sait pas encore comment il a été traité. En somme, tout indique de grandes crises. »

— L'enfant de M. et M<sup>me</sup> Hua. — L'instruction relative à l'enlèvement de cet enfant se poursuit. La mère de Léonie Chéreau a été interrogée ; elle prétend avoir cru à la grossesse de sa fille. Cette femme vivait, ainsi que sa fille, dans une certaine aisance. La maison qu'elles habitaient à Orléans est située entre cour et jardins ; elle ouvre sur la rue par une grille. Les appartements sont meublés avec une certaine élégance. Si rien n'annonçait positivement la richesse dans cette maison, tout y fait supposer que la femme et la fille Chéreau vivaient dans l'aisance et le confort.

L'exemple d'une mère qui avait eu une vie aventureuse et, dit-on, remplie de galanterie joint à la lecture habituelle de nos romans modernes, expliqueraient un peu l'étrange exaltation de Léonie Chéreau.

Par suite des ordres donnés par M. le juge d'instruction Camusat Busserolles, une perquisition a été faite à Orléans, au domicile des deux inculpées.

On a saisi un volumineux paquet de linge, des lettres, des papiers, qui ont été immédiatement envoyés au parquet de Paris.

Il paraît que Léonie, dont la passion pour le garçon de magasin ne peut être mise en doute, serait arrivée à Paris jeudi, à dix heures du soir (la veille du jour où l'enfant a été enlevé) ; suivant elle, après avoir tourné aux environs du magasin où travaille Georges P..., elle serait allée sur les bords du canal, puis serait revenue sur les boulevards, le faubourg St-Martin, et aurait passé toute la nuit à parcourir les différents quartiers de Paris ; la matinée aurait été également employée en courses à droite et à gauche.

Il paraît qu'elle n'est pas sincère dans ce récit et qu'elle aurait passé la nuit chez M<sup>me</sup> R..., qu'elle connaissait. Léonie ajoute que le vendredi à une heure elle s'est rendue aux Tuileries, et qu'à ce moment les bonnes et les nourrices commençaient à arriver, qu'alors elle a lié conversation avec la bonne de M. Hua, qu'elle est parvenue à l'éloigner en conservant l'enfant.

Une circonstance que l'on ne savait pas, c'est que Léonie, en possession de l'enfant, se dirigea rue du Temple, chez une dame C..., crémière, qui avait été liée avec sa famille. Elle présenta alors l'enfant qu'elle portait comme le sien, disant qu'elle venait de le retirer de chez sa nourrice, où il était fort mal ; la dame C..., l'ayant regardé, dit : Mais il ne paraît pas avoir beaucoup souffert.

La jeune fille prétendit qu'il ne lui restait plus d'argent, ce fut alors la dame C... qui pourvut aux petites dépenses, acheta le sucre, un biberon, &c., puis le moment du départ étant arrivé, elle porta l'enfant jusqu'à la gare du chemin de fer. « Si mes occupations ne m'eussent retenue, ajoute la dame C..., je l'aurais porté jusqu'à Orléans, tant Léonie me paraissait empruntée à tenir ce pauvre petit être ; je ne comprenais pas sa mère, disait-elle, d'avoir laissé sa fille venir seule chercher cet enfant. Ah ! si j'avais su que ce fut un enfant volé je n'aurais pas été si complaisante ; » puis elle ajoute avec un soupir : « J'ai pourtant tenu dix mille francs dans mes mains. »

Léonie Chéreau a été confrontée avec la nourrice ; le résultat a été la mise en liberté de celle-ci. Léonie Chéreau fait preuve, dit-on, d'une rare assurance ; sa mère n'a pas encore été entendue. L'instruction sera longue, un grand nombre de témoins sont déjà cités. Le jury de la Seine ne sera pas appelé à juger cette affaire avant le mois de novembre. On croit que M. le procureur général portera lui-même la parole.

— Ces jours derniers un mécanicien et deux chauffeurs ont été tués par la rencontre de deux locomotives à Montluçon. Voici dans quelle circonstance a eu lieu cette fâcheuse rencontre :

A la côte de Chatelard, plusieurs wagons, remorqués par une locomotive, vinrent à se détacher du tender derrière lequel ils étaient trainés, et, suivant la pente qui est assez forte à cet endroit, se mirent à rebrousser du côté de Montluçon.

Le mécanicien, sachant qu'à cette heure même un train devait partir de Montluçon, et voulant éviter une rencontre, courut à ses wagons, et, après les avoir atteints, se hâta de remonter sur sa locomotive ; mais déjà il était trop tard. Le train dont il avait redouté la rencontre arrivait sur lui à toute vitesse. Impossible de l'éviter. Le choc fut terrible. Deux chauffeurs et le mécanicien, comme nous l'avons dit plus haut, furent tués sur le coup. Le désordre qui se produisit en pareil cas offrait aux regards un spectacle affreux.

— Le sieur John B..., ex-armateur à Liverpool, s'était, après la mort de sa femme, retiré des affaires et était venu habiter Londres. Ne sachant trop que faire de ses loisirs, notre rentier s'était mis alors à collectionner en homme que l'argent embarrasse, de sorte que ses collections d'armes, de tabatières, de pipes, etc., représenteraient bientôt des sommes considérables.

Il y a sept mois, l'ex-amateur vint à mourir, et, à défaut d'héritiers directs, il laissa toute sa fortune à des collatéraux. Or, outre l'argent et les valeurs qui furent éparpillées en parties légales, le testateur avait assigné à celui-ci telle collection, à celui-là telle autre partie de l'héritage, auxquelles les donateurs attachèrent assez peu d'importance, préoccupés qu'ils étaient du reste.

Il y a quelques jours, pourtant, comme il était urgent de faire place nette, chacun vint prendre son lot, et celui auquel appartenait les tabatières fut très agréablement surpris en s'apercevant que plusieurs d'entre elles étaient enrichies de diamants, de camées, etc. « Tiens ! et si j'allais, moi aussi, trouver quelque surprise de ce genre là, se dit celui auquel revenaient les tabatières ; mais il n'y a pas de danger. Si seulement le cher oncle avait eu l'amour des grands maîtres ! » La partie picturale, paraissait, en effet, la moins bien partagée.

Quoiqu'il en soit, l'héritier aux peintures était entré dans le cabinet qui leur était assigné,

rafon au rhum, qui montrait le lit de sa base à sec.

— Le fossoyeur était occupé à retourner la terre : je l'appelai. Quelle était cette fosse ? lui dis-je, en lui indiquant celle dont avait été extraite la terre au milieu de laquelle j'avais aperçu le crâne.

— C'est celle de M. le baron de Chausey ; j'ai fouillé son endroit ce matin ; la prescription est acquise, il y a plus de dix ans qu'il a été enterré.

— Savez-vous de quelle maladie il est mort ?

— D'une apoplexie foudroyante, en une nuit ! C'est une mort qui a causé une grande douleur à son épouse. Pendant plus d'un an elle n'a pas manqué un seul jour de venir sanglotter ici... que de messes elle a fait dire !... Maintenant elle est remariée.

— Remariée ! et avec qui ?

En attendant la réponse du fossoyeur, je sentis un horrible frisson parcourir tout mon corps. Ayant rarement séjourné à Granville depuis mon âge de raison, j'ignorais la plupart des noms d'une société placée dans une région de fortune avec laquelle ma pauvre famille n'avait aucun rapport.

— Mariée avec un jeune homme qu'elle avait jadis aimé, répondit le fossoyeur. C'est une longue histoire que des domestiques m'ont racontée. Aujourd'hui la dame est heureuse !

Je ne pus en écouter davantage. Je m'enfuis avec le crâne que je craignais de laisser livré aux investigations du gardien des tombeaux.

— Eh ! eh ! s'écria le fossoyeur en me voyant courir ; vous emportez mon crâne... c'est vingt sous !

Je jetai sur la terre tout ce que j'avais de monnaie dans ma poche, et je pris la route de

la ville. Le ciel veut-il me montrer que la victime peut sortir de la tombe pour accuser, et que le crime ne reste jamais impuni, me dis-je en regagnant la ville.

— C'est un mélodrame de M. Guilbert de Pixérécourt ! dit Paul.

— Rentré chez mon père, je m'enfermai dans ma petite chambre et je parvins à extraire du crâne du baron de Chausey la longue lame d'un couteau, étroite et effilée comme la langue d'une vipère. Elle n'avait pas fléchi dans son horrible route, et je la trouvais droite et aigüe comme un stylet calabrais. Le manche avait été brisé à l'orifice de la mortelle blessure que le fer avait causée. Que faire de ce couteau ? pensai-je ; je ne suis pas procureur du roi, et je n'ai nulle mission de venger la société ou de poursuivre les coupables, comme ces anges qu'on voit armés de torches ardentes, dans l'œuvre de Milton, et dans le jugement dernier de la chapelle Sixtine. Que m'importait, au fond, ce crime ignoré ? Je me mis à regretter sincèrement ce que j'avais découvert, et ce qui en avait été la conséquence ; en effet, pourquoi avoir ramassé ce crâne, pourquoi en avoir extrait ce couteau ? Mais un autre peut-être... alors je pensais qu'il valait mieux que cette horrible découverte eût été faite par moi. Mais un grand embarras devint le mien ; que faire de ce crâne et du fer que j'en avais retiré ? où placer ces hideux objets ? où les cacher ? Quel meuble assez mystérieux pouvait servir de tombeau à ce secret et à cet affreux témoignage d'un crime inconnu ?... Ne sachant où cacher à tout jamais ces objets hideux, je songai à les enterrer. Je me promis de les emporter à ma prochaine promenade et de les enfouir dans quelque coin de terre, à l'écart. En attendant,

je les laissai tomber au fond d'un grand pot de grès qui avait servi au petit commerce de mon père, et je portai le pot dans un coin obscur du grenier. Mais tu comprendras, toi, Paul, qui peux juger par ce que je suis aujourd'hui, de ce que j'étais il y a huit ans, lorsqu'il me manquait encore l'expérience : la nuit étant venue, je ne pus dormir ; le souvenir de cet affreux couteau éloigna tout assoupissement de mes paupières, et mon imagination excitée, développant toutes ces bizarreries dans cette demisonnolence qui n'est ni le réveil, ni le sommeil, complet, me bûit un horrible drame dans lequel cette lame fatale faisait jouer, à des gens de la ville, un épouvantable rôle. Certes ! je ne peux me charger de demander à la justice humaine la punition de ce crime ignoré, me dis-je lorsque le jour fut venu dissiper tous ces horribles cauchemars et donner une pente plus raisonnable à mes pensées tumultueuses. Dois-je donc être longtemps poursuivi des souvenirs de cette atroce découverte ?

— Ah ça ! mon cher, tu troubles ma digestion, mais tu piques ma curiosité : continue.

— Le lendemain, je n'osai demander à mon père quel était le nouveau nom que portait la veuve du baron de Chausey. J'avais quitté la ville fort jeune, mes études m'en avaient tenu éloigné depuis sept ou huit ans, et les courtes apparitions que j'y avais faites ne m'avaient pas porté dans un monde où je pusse être tenu au courant des petits événements de la société. Je ne connais guère dans la ville que des artisans, amis de mon père, et nominalement quelques autorités. Je n'ignorais pas que le baron de Chausey avait été l'un des grands noms du pays ; mais, lui mort, je n'avais jamais su rien de précis sur la famille qu'il laissait, et c'était

du fossoyeur que j'avais appris que la baronne, devenue veuve, s'était remariée... avec qui ? je ne savais. La plus simple question faite à mon père m'eût appris qui avait été le complice, ou peut-être même l'auteur du crime dont le hasard avait jeté le secret sous mes pas. Mais, tu le conçois peut-être, mon cher Paul, je n'osai faire cette question. Il m'eût été pénible de rencontrer sur la place publique l'homme dont la liberté, la vie même se trouvaient à ma merci ; et puis j'avais encore une autre crainte, celle de faire peser d'aussi graves soupçons sur une personne qui, malgré les apparences terribles qui la condamnaient, n'était peut-être pas la vraie coupable. Il pouvait se faire que le baron eût été victime de quelque assassinat de domestiques, d'étrangers à la famille, et alors j'aurais eu le remords éternel d'avoir accusé, soit au tribunal de ma propre conscience, soit dans un scandale public, des innocents dont la douleur avait été sincère à l'époque de la mort du baron. Mais pourtant ce que m'avait dit le fossoyeur sur les anciennes amours de la baronne avec celui qu'elle avait épousé dans les premiers temps de son veuvage, cette mort foudroyante en une nuit, ces témoignages de douleur publiquement donnés au défunt, avec une sorte d'affection, il faut le dire, tout cela luttait vivement dans mon esprit, avec les efforts que je faisais pour n'avoir pas à désigner des coupables. Le résultat de mes impressions et de mes réflexions sans nombre fut la conviction inattaquable qu'un crime avait été commis, mais aussi la ferme résolution de ne rien faire pour en découvrir les auteurs. D'ailleurs l'n'était pas probable que je restasse longtemps à Granville... (La suite au prochain numéro.)